

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

Préavis No 43/25

**Demande d'un crédit de CHF 98'915.- (TTC)
en vue de financer les travaux de réfection
du collecteur de concentration E.C.
au niveau du Port**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. BERNARD HENRIOUX

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans le cadre de l'entretien de son réseau d'assainissement, la Commune de Crans entreprend régulièrement des campagnes de curage et d'inspection caméra sur les collecteurs d'eaux claires (E.C.) et d'eaux usées (E.U.).

Une inspection caméra a été réalisée en mars 2025 sur le collecteur EC Ø 500 mm situé sur la parcelle n°343 en limite de la parcelle n°342 au niveau du Port de Crans. Ce contrôle a été effectué depuis le regard côté Route Suisse jusqu'à son exutoire au Lac.

La canalisation en ciment présente d'importants dégâts (voir photos ci-dessous) tels que fissures, ovalisation de la conduite, éclats ou parties de paroi manquante ainsi que des racines importantes pouvant affecter l'écoulement hydraulique.

Cette dernière est d'une importance majeure puisqu'elle récupère les eaux d'un important bassin versant (environ 30 parcelles) avant de les évacuer au Lac. Elle se trouve également à proximité de l'habitation située sur la parcelle n°342. Il est donc impératif d'agir rapidement afin d'éviter un effondrement structurel.

Photos prises lors du passage caméra du 12.03.2025 :



Figure 1 : Fissures et débordement



Figure 2: Complexe de racines



Figure 3: Ovalisation de la conduite



Figure 4: Fissures et débordement

2. Description des travaux prévus

Le projet consiste à reconstruire, sur environ 25 mètres, ce collecteur qui présente des risques importants d'effondrement. Ci-dessous un descriptif sommaire des travaux :

- Démolition et création de deux nouvelles chambres EC.
- Réalisation de la nouvelle canalisation (à une profondeur allant jusqu'à 4 mètres en parallèle de celle existante.
- Démolition partielle de la canalisation endommagée et remplissage béton.
- Démolition de la chambre E.U. hors service et réalisation d'une nouvelle chambre.
- Remise en état de la parcelle.

Le plan projet est présenté en annexe.

3. Coût des travaux

Budget pour la phase d'étude & exécution :

Le montant des travaux de génie civil est basé sur le retour de trois offres.

L'entreprise SCRASA SA a répondu avec l'offre la plus avantageuse économiquement d'un montant de 70'000.- HT.

Travaux de génie civil	CHF	70'000
Honoraires BS&A phase d'étude	CHF	6'000
Honoraires BS&A phase d'exécution	CHF	7'000
Divers imprévus (environ 10%).	CHF	8'500
Total HT pour la phase d'étude & exécution	CHF	91'500.00
TVA 8.1%	CHF	7'411.50
Total TTC pour la phase d'étude (arrondi)	CHF	98'915.00

4. Financement

Cette charge sera financée par la trésorerie courante, compte 1403.00 collecteur d'égouts (mise en séparatif). Ce dernier est un compte fermé ; la TVA sera récupérée auprès de l'AFC à Berne.

La dette est actuellement de CHF 2'500'000.-.

5. Conclusion

En conclusion des éléments précédemment évoqués, le coût complément des travaux comprenant la phase d'étude et d'exécution est de CHF 98'915.- (TTC avec 8.1% de TVA).

Ceci étant exposé, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 43/25 relatif à la demande d'un crédit de CHF 98'915.- (TTC) en vue de financer les travaux de réfection du collecteur de concentration E.C. au niveau du Port ;

Ouïs les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet ;

Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 98'915.00 TTC) en vue de financer les travaux de réfection du collecteur de concentration E.C. au niveau du Port.
2. de porter le montant de CHF 98'915.00 TTC, en augmentation du compte 1403.00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif).
3. d'amortir la somme de CHF 91'500 sur 40 ans, soit CHF 2'300.00 par année.

Ainsi délibéré en Municipalité de Crans par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 23 juin 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
Robert Middleton		Pascaline Keller